

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 983

présenté par

M. Ardouin, M. Bordat, M. Fait, Mme Métayer, M. Mournet, M. Fiévet, M. Sorez, M. Metzdorf,
M. Marion, M. Ghomi, Mme Saint-Paul, Mme Genetet et M. Vuibert

ARTICLE 8

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 8° Un bilan des actions liées à la politique mémorielle et au monde associatif combattant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter un bilan des actions liées à la politique mémorielle et au monde associatif combattant au sein du rapport annuel de la programmation militaire remis par le Gouvernement aux commissions permanentes chargées de la Défense.